

COMMUNIQUE

Le 15 avril 1986, la TKK de NSZZ "Solidarnosc" s'est réunie.

1. La TKK affirme que les hausses répétées des biens et des services courants frappent le niveau de vie de la population. La possibilité annoncée d'une hausse des salaires est non seulement insuffisante mais elle concernera avant tout les secteurs les plus forts et non ceux qui en ont le plus besoin. C'est aussi pour cette raison que la misère s'étend dramatiquement. Tel est le prix que la société paie pour la reconstruction du modèle économique socialiste centralisé, modèle qui durant les quarante dernières années s'est plusieurs fois discrédité. La politique actuelle n'offre aucune chance d'améliorer la situation et entraînera de nouvelles hausses et la poursuite de la dégradation économique. Par leur attitude quotidienne, les gouvernants manifestent leur volonté de défendre leurs privilèges et leur pouvoir au prix d'un recul toujours plus accentué de la Pologne et de la privation des générations futures d'un niveau de vie équitable. Il faut remarquer qu'en même temps, les autorités essayent de faire porter par la seule société la responsabilité de la situation actuelle. C'est à cela que doit servir entre autres l'action de propagande de "lutte contre tous les maux moraux". Ne déniaient pas l'existence de phénomènes sociaux indésirables, nous déclarons que la responsabilité en incombe pour la plus grande part au système dominant qui constitue l'obstacle majeur au développement de la Pologne.

2. Les préparatifs des célébrations des 1er et 3 mai ont été discutés. Une lettre a été adressée aux membres des syndicats démocratiques à l'étranger.

3. Des questions d'organisation ont été débattues. Entre autres, les principes de l'action du Bureau de Coordination de NSZZ "Solidarnosc" à l'étranger ont été réglés.

RESOLUTION DE LA COMMISSION PROVISOIRE DE COORDINATION (TKK) DE NSZZ "SOLIDARNOSC" AU SUJET DU BUREAU DE COORDINATION DE NSZZ "SOLIDARNOSC" A L'ETRANGER

1. NSZZ "Solidarnosc" est un syndicat en même temps qu'une part du mouvement social indépendant en Pologne. En tant que syndicat, il entre dans le cadre du mouvement syndical démocratique indépendant et participe à son action.

2. NSZZ "Solidarnosc" vise l'introduction en Pologne du principe du pluralisme syndical ainsi que l'observance des droits de l'homme définis par les accords internationaux ratifiés par les autorités de la RPP et en particulier par les conventions de l'OIT ainsi que les résolutions de l'Acte Final de la CSCE à Helsinki.

3. NSZZ "Solidarnosc" est prêt à maintenir des contacts avec toutes les organisations et institutions qui respectent ses buts et son action.

4. Pour coordonner la collaboration entre "Solidarnosc" et le mouvement syndical international, le Bureau de Coordination NSZZ "Solidarnosc" à l'étranger a été créé par décision de la TKK le 1er juillet 1982. Le Bureau représente NSZZ "Solidarnosc" auprès du mouvement syndical international, entretient une coopération permanente avec les syndicats et leurs organisations internationales, et en particulier sert d'intermédiaire dans les contacts entre la direction de NSZZ "Solidarnosc" en Pologne et les responsables des organisations syndicales de l'étranger. Seul le Bureau, ainsi que les personnes et les institutions désignées par le directeur du Bureau, dispose des pouvoirs nécessaires à la réalisation de ces missions.

5. Le Bureau est accrédité auprès de la Confédération Internationale des Syndicats Libres et de la Confédération Mondiale du Travail. Ces confédérations ainsi que les syndicats y affiliés financent l'activité du Bureau dans le cadre de son aide matérielle à NSZZ "Solidarnosc".

6. Entre autres responsabilités, le Bureau est chargé de la médiation dans la coopération entre les structures de NSZZ "Solidarnosc" en Pologne et les organisations syndicales de l'étranger. Le contrôle des négociations d'accords bi-latéraux est rempli en Pologne par la TKK et, au nom de celle-ci, à l'étranger par le Bureau de Coordination. Le Bureau dresse la liste de ces accords. Lors de prise de contacts avec des syndicats hors des accords existants, les représentants des structures de NSZZ "Solidarnosc" en séjour à l'étranger sont tenus de consulter le Bureau.

7. Les militants de NSZZ "Solidarnosc" voyageant à l'étranger peuvent représenter officiellement NSZZ "Solidarnosc" dans les seules matières pour lesquelles ils y ont été autorisés par la TKK ou le président du Syndicat, Lech Walesa. Le Bureau est informé de telles habilitations. Le directeur du Bureau peut désavouer les personnes usurpant le rôle de porte-parole de "Solidarnosc".

8. Le Bureau peut, sans autre autorisation, représenter NSZZ "Solidarnosc" hors des frontières de Pologne auprès de toutes les organisations, institutions non-syndicales, auprès de personnes privées; il peut également effectuer auprès d'eux des démarches en vue d'obtenir sans condition une aide matérielle et politique pour le Syndicat.

9. Le Bureau mène une action financière et transmet une aide matérielle à NSZZ "Solidarnosc" conformément aux principes établis par la TKK. Le Bureau est à l'étranger le seul représentant du Syndicat habilité à confirmer la réception de dotations obtenues par NSZZ "Solidarnosc". Ces décisions ne s'opposent pas aux accords distincts conclus par la Commission Provisoire de Coordination qui demeurent.

LE COMITE REGIONAL de NSZZ "Solidarnosc" de Petite-Pologne (région de Cracovie) a diffusé la lettre ouverte suivante:

Nous avons pris connaissance avec étonnement et inquiétude du séjour en Pologne de députés SPD du Bundestag en vue d'étudier les possibilités d'une coopération entre les syndicats de RFA et les syndicats officiels en Pologne.

Nous ne doutons pas que la société de RFA et en particulier, l'élite politique sait parfaitement que:

1. les syndicats en activité actuellement en Pologne ont été créés en conséquence du coup d'état du 13 décembre 81 qui a privé NSZZ "Solidarnosc", ainsi que les autres syndicats établis après août 80 sur base du pluralisme, de toute possibilité d'agir ouvertement. Les syndicats officiels n'ont rien de commun avec le mouvement syndical indépendant puisqu'ils sont nés de part la volonté des autorités du parti, de l'état et qu'ils leur sont entièrement soumis.

2. la majorité des travailleurs de Pologne boycottée de ce fait les syndicats d'état officiels, la faiblesse numérique de ces derniers en est la preuve. L'appareil du parti et de l'administration, essayant de briser ce boycott, usent de méthodes scandaleuses de corruption et de chantage. Ainsi, les syndicats étatiques rassemblent essentiellement des personnes dépendantes des autorités: les cadres des directions d'entreprises, les membres du parti et de l'appareil administratif, les pensionnés et les retraités.

3. la loi en vigueur sur les syndicats exclut le pluralisme syndical ainsi que la possibilité pour "Solidarnosc" qui jouit encore de l'appui général, d'agir ouvertement. La violation de la légalité et la législation répressive introduite pendant l'état de guerre permettent de priver de travail des milliers de militants syndicaux de "Solidarnosc", alors que des milliers d'entre eux ont été internés et emprisonnés, pendant que des centaines d'entre eux sont encore derrière les barreaux et que des assassinats restent impunis. Les preuves en sont fournies par la vie quotidienne polonaise.

Telle est la réelle situation du mouvement syndical en Pologne et personne ne peut prétendre l'ignorer. La collaboration entre les syndicats de RFA et les syndicats gouvernementaux de la République Populaire de Pologne constituera donc un appui moral à la politique répressive du système policier du parti, l'acceptation de la violation des droits du citoyen dans notre pays et de la violation par le gouvernement de la RPP de ses engagements internationaux.

Dans ce contexte, les contacts pris par les députés du SPD en vue de préparer une collaboration des syndicats allemands avec les syndicats gouvernementaux de la RPP doivent être considérés comme une tentative d'affaiblir la solidarité du mouvement syndical mondial et comme un acte d'inimitié envers le peuple polonais qui, depuis des années, s'oppose par des moyens pacifiques aux autorités totalitaires.

Nous espérons que la société de RFA qui a, depuis décembre 81, prouvé à de multiples reprises sa solidarité avec notre peuple, n'accepte pas ce projet qui résulte d'intérêts de parti immédiats et qui en conséquence détruit cette solidarité. Nous sommes renforcés dans cette conviction par la critique qu'a suscitée la récente visite de Willy Brandt chez les "maîtres" de la RPP et son rejet des possibilités offertes de rencontre

avec les représentants authentiques de la société polonaise. La voie de la sécurité du monde libre ne passera pas par le soutien aux régimes luttant contre leur propre peuple. La solidarité entre nos peuples est une chance de paix et d'ordre moral en Europe.

LE 1er MAI a été choisi comme jour de solidarité avec la lutte en Afghanistan par des cellules d'entreprises de "Solidarnosc" et d'autres groupes indépendants en Pologne. L'Afghanistan et la Pologne sont liés dans leur lutte contre le totalitarisme et seule l'unité d'action peut mener au succès, affirment les initiateurs de cette campagne qui appellent également les Polonais du pays et de l'étranger à participer activement à des actions de soutien à la solidarité entre les peuples polonais et afghan.

DANS UN APPEL commun du 1er Mai, des représentants en Pologne de "Solidarnosc", des syndicats autonomes, des syndicats de branche, des syndicats des enseignants, des syndicats d'artistes et de scientifiques, d'organisation d'agriculteurs appellent à des manifestations pacifiques pour la restauration des libertés syndicales, civiles et pour l'abandon de la politique répressive des autorités polonaises.

EN REPONSE aux assurances de Jerzy Urban qui avait mis en évidence la liberté des citoyens rassemblés en manifestations "spontanées" devant l'ambassade américaine à Varsovie pour protester contre l'action militaire US sur la Lybie, un Comité de Citoyens de Varsovie, constitué par des militants de "Solidarnosc" dont Janusz Onyszkiewicz, a adressé au maire de la ville une demande d'autorisation de défilés indépendants pour la Fête du Travail.

LE PORTE-PAROLE du gouvernement Jerzy Urban a annoncé la possibilité d'une éventuelle nouvelle amnistie pour les prisonniers politiques si la situation du pays est suffisamment stable, sous-entendu s'il n'y a pas de manifestations indépendantes les 1er et 3 mai.

LES COLIS, envoyés par le Comité Primatial d'Aide Sociale de Varsovie aux prisonniers politiques et de droit commun, n'ont plus été délivrés depuis novembre dernier.

LES SYNDICATS ITALIENS CGIL, CISL et UIL ont, dans un télégramme au 1er Ministre Bettino Craxi, protesté contre la visite en Italie du vice-premier ministre polonais, Z. Szalajda et contre l'annonce d'une visite prochaine du Général Jaruzelski. Le Secrétaire-Général de la CISL, F. Marini a envoyé des télégrammes très fermes au Ministre Polonais de la Justice et au directeur de la prison de Lubsko pour protester contre les conditions de détention imposées à Wladyslaw Frasyniuk. Marini a, dans un autre télégramme, assuré Frasyniuk du soutien total de la CISL.

21 DIRECTEURS des plus grandes maisons d'édition françaises ont signé une pétition en faveur du publiciste

polonais Czeslaw Bielecki, détenu sans jugement à la prison Rakowiecka de Varsovie depuis le 13 avril 1985. Cette pétition rassemblée par "Solidarité avec Solidarnosc" condamne les conditions dans lesquelles Bielecki est détenu et soutient sa demande de reconnaissance du statut de prisonnier politique.

LE COMITE HELSINKI en Pologne a publié son 5^{ème} rapport sur la violation des droits civils et humains en Pologne de janvier à octobre 85.

CINQ MEMBRES de la Confédération pour la Pologne Indépendante (KPN) ont été jugés à Varsovie pour direction d'organisation illégale et incitation au désordre public. Leszek Moczulski, président du KPN, a été condamné à 4 ans de prison; Krzysztof Krol et Adam Slomka à 2,5 ans; Andrzej Szomanski et Dariusz Wojcik à 2 ans. Les avocats de la défense ont indiqué leur intention de se pourvoir en appel.

JOZEF MROWCA avait été condamné par un tribunal du district de Zakopane (sud de la Pologne) le 15 octobre 1985 pour avoir collé des affiches appelant au boycott des élections parlementaires du 13 octobre. Le tribunal avait prononcé une peine de 18 mois de prison avec sursis, une période probatoire de 3 ans et 40.000 zl d'amende. L'affaire fut portée en appel où une amende supplémentaire de 40.000 zl a été signifiée. L'acte d'accusation et la sentence ont été publiés dans la presse locale.

4 MILITANTS de "Solidarnosc" ont été jugés à Bielsko-Biala (au sud de la Pologne) pour distribution de publications indépendantes. Andrzej Kralczynski a été condamné à 20 mois de prison, Janusz Fronczak et Andrzej Polak à 18 mois et Janusz Bargiel à 1 an. Six militants de Gliwice (sud de la P1) et deux de Poznan ont été accusés des mêmes délits.

UN PROGRAMME de coopération a été discuté le 4 avril entre les directions du Comité Exécutif Régional de NSZZ "Solidarnosc" de Basse-Silésie et du groupe indépendant "Solidarnosc Walczaca". Des initiatives conjointes d'action pour la défense de Wladyslaw Frasyniuk ont été mises au point.

1.200 POLONAIS construisant une centrale nucléaire en Bulgarie se sont mis en grève pendant trois jours en protestation contre les conditions de vie et de travail (coupures d'électricité fréquentes, chauffage déficient, nourriture rationnée) et contre la mauvaise organisation du travail qui suspend la production.

LE TRAFIC AERIEN a été suspendu pendant deux heures, de 16h à 18h, au-dessus de la Pologne le 18 avril en raison de déplacements aériens de l'Armée Soviétique. Tous les avions civils ont été interdits de décollage ou contraints d'attendre, en volant obligatoirement à plus de 10 mille mètres, l'autorisation d'atterrir au terme des manoeuvres.

LE TEMPS DE TRAVAIL est en Pologne sensiblement allongé

par différentes mesures. Les travailleurs polonais perdent leur droit au samedi libre, une des conquêtes de "Solidarnosc", en dépit du fait que les lois limitent encore le travail à 42 heures semaine. Le 21 février dernier, le Conseil des Ministres a rendu effective jusqu'en 1990 une disposition spécifique adoptée pour 1983. Celle-ci stipule que, dans les entreprises désignées comme essentielles à l'économie et à la défense nationales et dans les services d'utilité publique, le temps de travail peut être porté à 46 heures par semaine si la réalisation des quotas de production l'exige. Cela signifie que les ouvriers de près de 2.000 entreprises et tous les employés des services publics ont de fait perdu leur droit à la semaine de cinq jours et le droit de choisir librement de travailler le samedi.

Dans le même sens, les travailleurs sont incités à prêter volontairement dans des "équipes économiques d'entreprises" des heures supplémentaires en semaine, pendant le week-end et les vacances qui leur apporteront des compléments salariaux substantiels et des primes non-taxées. Cette incitation est d'autant plus fictive que, dans la majorité des secteurs industriels, les rétributions du temps de travail normal sont largement insuffisantes. Même les pensionnés et les retraités pourront être employés sans que cela entraîne une réduction de leurs rentes qui sont insuffisantes à couvrir un standard de vie des plus ascétiques. Ces dispositions ne sont profitables qu'aux entreprises qui pourront ainsi par cette augmentation de personnel accomplir leurs quotas de production et qui seront dispensées de taxes sur le paiement des heures supplémentaires prestées par ces équipes.

PLUS DE 2.000 personnes ont commémoré le 16 février le 6^{ème} anniversaire des grèves de fermiers à Rzeszow et Ustrzyki (sud-est de la Pologne). Des représentants de "Solidarnosc" ont pris la parole.

SUR LES 150 entreprises d'Etat au bord de la banqueroute, 80 sont des PGR, les fermes collectives d'Etat.

LE RAPPORT WALESA sur "la Pologne, cinq ans après août" est disponible en version anglaise résumée (50 pages). La traduction française complète (500 pages) étant prévue pour l'automne, les personnes souhaitant entre-temps se voir adresser le texte anglais sont invitées à le signaler au Bureau de Coordination.

CHERS LECTEURS: une lettre adressée à la fin mars et au début avril aux comités "Solidarnosc", à la presse et aux syndicats à l'Ouest, prétendument signée par Marek Garztecki, est un faux. Si une telle lettre vous est parvenue, nous vous serions reconnaissants de nous le signaler au Bureau.

SOURCES: La Libre Belgique 28.04.86; Kronika Malopolska 3.02.86; PWA 30.03.86; REL compte-rendus; Tygodnik Mazowsze 6.03.86; Tygodnik Powszechny 13.04.86; Wiadomosci Biezace 8-28.02.86; Wola 10.03.86